



Traité Békhорот

Michna 7 - Chapitre 1

לא רצה לפדותו,
עורפו בקופיץ מאחוריו וקוברו.
מצות פדיה קודמת למצות עריפה,
שנאמר (שמות יג, יג):
"ואם לא תפדה - וערפתו".
מצות יעידה קודמת למצות פדיה,
שנאמר (שמות כא, ח): "אשר לא יעדה - והפדה".
מצות יבום קודמת למצות חליצה,
בראשונה,
שהיו מתכונין לשם מצוה;
ועכשיו,
שאין מתכונין לשם מצוה,
אמרו:
מצות חליצה קודמת למצות יבום.
מצות גאלה באדון.
הוא קודם לכל אדם, שנאמר (ויקרא כז, כז):
ואם לא יגאל, ונמכר בערבו:

[Si]l'on ne veut pas racheter[l'âne premier-né], on lui brise le cou avec un couperet par derrière et on l'enterre. La mitswa de racheter[l'âne premier-né]a préséance sur la mitswa de lui briser le cou, comme il est dit (Chemot 13,13) : « Si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras le cou ». (La Michna énumère ensuite d'autres mitswot dans lesquelles une option prévaut sur une autre). La mitswa de désigner[une servante hébraïque pour qu'elle soit fiancée à son maître]a préséance sur la mitswa de racheter[la servante de son maître avec de l'argent], comme il est dit (Chemot 21,8) : « Si elle ne plaît pas à son maître, qui ne l'a pas fiancée à lui-même, alors il la laissera être rachetée ». La mitswa du lévirat [yiboum] a préséance sur la mitswa du déchaussement ["halitsa], (qui dissout le lien du lévirat), [comme il est dit (Dévarim 25,7) : « Et si l'homme ne veut pas prendre la femme de son frère »]. (La Michna ajoute) : [C'était le cas]au début, lorsque[les gens]avaient l'intention[de célébrer leur mariage en lévirat]pour le bien de la mitswa. Mais maintenant qu'ils n'entendent pas[que leur mariage en lévirat se fasse]pour le bien de la mitswa, [mais plutôt pour des raisons telles que la beauté de la yevama ou pour un gain financier, les Sages]ont dit que la mitswa de "halitsa a préséance sur la mitswa du yiboum. [Concernant un animal interdit de par sa nature qui a été



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

consacré au Temple], la mitswa de rachat par le propriétaire[qui l'a consacré]prime sur[le rachat par]toute[autre]personne (car le propriétaire doit ajouter un cinquième), comme il est précisé (Vayikra 27,27) :[« Et s'il s'agit d'un animal impur[...]et s'il n'est pas racheté, il sera vendu selon ton estimation ».



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions